

Discours de Monsieur Philippe VIOLETTE, Avocat Général

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,
Mesdames, Messieurs,

L'installation d'un nouveau Procureur Général est un événement privilégié dans la vie d'une Cour d'Appel.

La solennité de cette audience tient tout à la fois au caractère éminent de la fonction et à la présence des nombreuses hautes personnalités qui viennent ainsi marquer l'intérêt qu'elles portent à la vie de notre juridiction et à cet événement essentiel qu'est l'installation d'un nouveau chef de Cour.

La solennité de l'instant tient également, Monsieur le Procureur Général, à la présence des hauts magistrats qui, faisant le déplacement pour assister à cette audience, manifestent ainsi, à l'évidence bien au-delà d'une simple solidarité de corps, toute l'estime qu'elles portent au professionnel et à l'homme que vous êtes.

J'ajouterai que la solennité de cette audience est encore renforcée par son caractère particulièrement exceptionnel pour cette Cour d'Appel, puisque l'installation de votre prédécesseur, Monsieur Pierre COURET, remonte à près de 10 ans. C'était le 28 avril 1997.

Je veux précisément, à cet instant, rendre hommage à celui qui a été ainsi à la tête de ce Parquet Général pendant plus de 9 ans.

Je me sens – même sans grand talent – assez qualifié pour le faire compte tenu de mon ancienneté dans cette Cour, puisque j'ai travaillé sous son autorité et sa direction à compter du début de l'année 1998.

Par cet hommage, je ne me contenterai pas seulement de satisfaire à un usage constant de nos cérémonies judiciaires.

Je le fais avec le désir très sincère de lui manifester publiquement le respectueux attachement de tous les magistrats qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés et sous sa direction.

Cet hommage, je le lui ai rendu à vrai dire déjà, en sa présence, à l'occasion de son départ.

J'ai voulu aussi, lors de notre audience solennelle de rentrée, dire déjà publiquement notre considération et notre attachement à son égard.

Il arrive que l'on ait plaisir à se répéter.

Les Procureurs de la République du ressort ont fait de même lors des audiences de rentrée des tribunaux.

C'est dire que je pourrais m'arrêter là, car vous avez tous compris que nous l'avons vu partir avec regret.

M. COURET avait consacré sa vie tout entière de magistrat au Parquet. C'était, comme on dit, un vrai Parquetier.

Sa carrière avait débuté en janvier 1973 comme substitut dans cette ville de Toulouse qui a toujours constitué son port d'attache depuis que, comme beaucoup d'autres, il lui a fallu, encore jeune homme, quitter avec sa famille sa terre d'Algérie natale.

Puis, assez rapidement le voici nommé procureur de la république à Cahors.

Promu au 1^{er} grade, le voici ensuite substitut général à Orléans. C'était en 1982.

Puis, en 1988, il rejoint de nouvelles fonctions de procureur de la république à Angoulême.

Et c'est – si je puis dire - la fin de la première partie.

Une nouvelle phase dans sa carrière va commencer en 1991, puisque le 08 janvier il est nommé Procureur Général près la Cour d'Appel de Papeete.

Et lorsqu'il reviendra en métropole en 1997, ce sera pour être nommé Procureur Général près la Cour d'Appel de Bourges.

M. COURET était un grand professionnel, avec une grande expérience et une grande sûreté de jugement, qui a toujours voulu diriger et harmoniser, tout en respectant les pouvoirs propres des Procureurs de la République en matière d'action publique et en cherchant d'abord à convaincre plutôt qu'à contraindre.

Travailler sous sa direction a été un privilège et une source d'enseignements.

C'était un grand professionnel...mais je serais tenté de dire que là n'était peut-être pas l'essentiel. Car l'expérience m'a montré que la compétence professionnelle est chose assez fréquente chez les procureurs généraux !

Les professionnels passent, les personnalités marquent plus longtemps les mémoires.

Comme chacun le sait, "il n'est de richesses que d'hommes" et c'est l'homme, tout simplement, qui nous marquera longtemps.

L'homme de grande simplicité, accessible, toujours disponible et attentif à tous.

L'homme, aussi, d'une intégrité absolue.

Nous avons apprécié aussi l'homme de justice passionné...ou l'homme passionné de justice...je ne sais pas comment il faut dire. Une passion, en tout cas, toujours aussi forte jusqu'au dernier jour de sa vie professionnelle et qui va sans aucun doute rester intacte encore longtemps.

Et je l'ai dit déjà en terminant mon propos à l'occasion de son départ : il était de ces Parquetiers que l'on ne pouvait évidemment pas imaginer autrement que magistrats.

Nous lui souhaitons une retraite heureuse et paisible, et propice à la réalisation de toutes ses aspirations et de tous ses désirs.

Monsieur le Procureur Général,

L'éloge de votre prédécesseur n'enlève évidemment rien à l'hommage qui doit vous être rendu.

Et il me faut d'abord vous présenter à la nombreuse assistance.

Vous êtes né le 28 novembre 1949 à Lyon et c'est le 31 janvier 1976 que vous avez débuté dans la magistrature en qualité de substitut à Castres.

Vous quittez ce 1^{er} poste pour être affecté comme substitut à Paris le 05 mars 1982. Vous exercez alors les fonctions de secrétaire général adjoint du Procureur de la République.

Le 29 juillet 1982, vous êtes affecté à la Chancellerie comme chef de cabinet du Directeur des Services Judiciaires.

A partir de 1986, vous allez commencer une carrière de chef de Parquet :

- vous êtes nommé en effet Procureur de la République à Agen
- en mars 1993, vous partez exercer ces mêmes fonctions à Evreux
- et en mars 1998, toujours en qualité de chef de Parquet, vous êtes affecté au Havre

C'est en décembre 2001 que vous êtes tout particulièrement distingué et nommé aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'Appel de Fort-de-France.

Réalisant votre souhait de rentrer en métropole, vous prenez aujourd'hui vos fonctions de Procureur Général près cette Cour d'Appel.

Votre parcours est un exemple de ceux qui ne peuvent que conduire aux plus hautes fonctions. Il fallait pour le réaliser, de grandes compétences, mais aussi de la mobilité géographique. Et vous n'en avez pas manqué !

Vous étiez précédemment, vu de Bourges, un Procureur Général du bout du monde.

Désormais, vous ne serez certes pas Procureur Général du centre du monde, mais enfin vous serez en tout cas le Procureur Général du centre de la France !

Vous avez réalisé un grand écart culturel entre le créole et le berrichon !

Dans le même temps, sur un plan matériel, vous réalisez une bonne opération, puisque vous quittez les préfabriqués du morne Tartenson à Fort-de-France pour un ancien couvent – couvent des Ursulines -, dans lequel nous sommes certes bien à l'étroit, mais qui a sans doute un peu plus d'allure !

Il est vrai que les lieux ont aussi servi, notamment, de dépôt de blé et de fourrage pour l'armée, ce qui est moins glorieux, mais c'était pendant la Révolution !

Je ne vais pas, comme on le fait parfois dans ce genre de circonstances, vous présenter le ressort de cette Cour, car, arrivé depuis déjà quelque temps, vous avez pu commencer à le découvrir.

Judiciairement, je me bornerai à rappeler que ce ressort présente surtout deux caractéristiques :

- l'une, très positive, qui est le fait que nous avons trois tribunaux de grande instance qui ont un ressort départemental
- l'autre, qui est plutôt source d'inconvénients – même s'ils sont surmontables – à savoir que le ressort de cette Cour est à cheval sur deux régions, la région Centre et la région Bourgogne.

Pour le reste, je dirai simplement que vous allez découvrir l'une de ces nombreuses régions de France à dominante plutôt rurale, avec une délinquance très classique, sans grands traits marquants.

L'une de ces régions dont on a toujours tendance à dire qu'elles restent assez préservées sur le plan de la délinquance, même si cela est de moins en moins vrai.

Et en disant cela, je pense surtout au trafic de stupéfiants, ce fléau qui n'épargne plus aucune petite ville, aucune bourgade.

Il est vrai cependant qu'ici – Dieu merci – vous ne parlerez plus en centaines de kilos ou même en tonnes comme vous avez dû le faire certaines fois à Fort-de-France, du moins lorsqu'il arrivait que certains bateaux chargés de cannabis ou de cocaïne soient arraisonnés au large des côtes de la Martinique.

Sauf erreur de ma part, vous serez, Monsieur le Procureur Général, en deux cents ans, le 50^{ème} Procureur Général de cette Cour d'Appel.

Non pas un Procureur Général parmi d'autres.

Mais un Procureur Général après d'autres.... Qui, comme chaque magistrat dans les fonctions qui lui sont dévolues, inscrira son action dans une longue lignée de magistrats qui tous ont œuvré au service de la justice et contribué ainsi à écrire son histoire.

Monsieur le Procureur Général, les magistrats de ce Parquet Général, en vous adressant leurs souhaits déférents de bienvenue, vous assurent de leur volonté d'apporter leur contribution loyale et dévouée à la mission qui vous est désormais confiée.

Monsieur le Premier Président,

J'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise :

- ordonner lecture par les soins de Mme la greffière en chef du décret de nomination de M. Gérard LOUBENS en qualité de Procureur Général près cette Cour d'Appel
- procéder à l'installation de ce haut magistrat dans ses fonctions
- me donner acte de mes réquisitions
- et dire que du tout il sera dressé procès-verbal pour être conservé au rang des minutes de la Cour